

Département de la Seine Maritime

VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS / 2025-06-18-11

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit juin, à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Nicolas d'Aliermont, salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation et sous la présidence de Madame Blandine LEFEBVRE, Maire.

Etaient présents : Mme LEFEBVRE B., Maire, M. BEUCAMP L., Mme CARON A.M, M. SORIN P., Mme POISSON C., M. VASSELIN H., Mme FLEURY B., Adjoint, M. BREARD D ; Mme POIS M.B., M. BENET M., M. FONTAINE S., Mme MOA K., M. NOVICK C., Mme WILK I., Mme PETAIN A., M. MANGARD B. ;

Etaient absents excusés : Mme FIHUE-BUQUET (pouvoir à Brigitte Fleury), M. LEROY E. (pouvoir à Loïc Beucamp) ; M. LECOQ L.(pouvoir à Hervé Vasselín), Mme POIS L. (pouvoir à Marie-Beatrice Pois)

Etaient absents : M. COUAILLET T., M. SERAFFIN JC ; , M. PETIT M. ; Mme BREAD A., Mme BOUCLON S., M. WINTER G., M. AVRIL V.

Date de convocation : 11/06/2025

Date d'affichage : 11/06/2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 16

Votants : 20

M. Loïc Beucamp a été désigné secrétaire de séance

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

OBJET : CANDIDATURE DU MUSEE DE L'HORLOGERIE AU PARCOURS CULTUREL PROPOSE PAR LA VILLE DE DIEPPE

Dans le cadre de son Projet Scientifique et Culturel 2023-2032, le musée cherche à amplifier son développement local au sein de la CCFT et du territoire de Dieppe.

Dans cette optique, le Musée de l'Horlogerie, sollicité, est volontaire pour répondre à un appel à projet 2025-2026, lancé par la ville de Dieppe à destination des structures, associations et artistes professionnels locaux.

Il s'agit d'intégrer le dispositif de parcours culturels et techniques destinés aux écoles, aux accueils périscolaires et extrascolaire et aux établissements de la petite enfance, dans le cadre du Contrat Culture, Territoire, Enfance et Jeunesse (CTEJ) de la ville de Dieppe. Ce dispositif permettra une meilleure visibilité de l'offre pédagogique du musée tout en étant plus accessible financièrement aux écoles de Dieppe.

Considérant l'éligibilité du musée au parcours culturel de la ville de Dieppe,

Considérant l'avis de la Commission n°5 « Culture » en date du 21 mai 2025 et du 11 juin 2025,

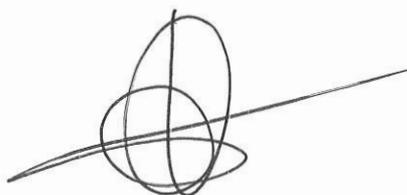
Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide la candidature du musée de l'Horlogerie à l'appel à projet lancé par la ville de Dieppe pour intégrer le dispositif de parcours culturels et techniques destinés aux écoles, aux crèches et aux accueils périscolaires et extrascolaires,
- Autorise Madame le Maire ou tout adjoint pris dans l'ordre du tableau à prendre toutes décisions qui seraient la suite ou la conséquence de la présente délibération.

Le Maire, Blandine LEFEBVRE



Le secrétaire de séance, Loïc BEUCAMP



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Au registre sont les signatures,
Le 18 juin 2025,

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.